

LA DÉMOCRATIE

Si les fameux populistes ont le vent en poupe et si l'abstention progresse, c'est aussi parce que les citoyens peinent à digérer certaines aberrations qui marquent la vie politique, en France comme ailleurs...

En janvier 2019, la justice a annulé l'élection de l'ensemble des adjoints au maire de Sarcelles, dans le Val-d'Oise. Motif? Trop de femmes dans l'équipe. Car la loi imposant la parité est implacable, et marche dans les deux sens: il est interdit d'avoir plus de femmes que d'hommes dans l'exécutif d'une mairie. Or deux conseillers municipaux

Quand la parité sanctionne... les femmes

d'opposition de Sarcelles, membres de La République en marche et de l'UDI, n'avaient rien trouvé de plus intelligent à faire que de saisir le tribunal administratif pour contester le fait que l'équipe du maire comporte huit femmes... contre six hommes. Le conseil municipal a donc dû revoter pour rétablir le sacro-saint équilibre.

Psychorigidité

Ce n'est pas le seul cas où les lois sur la parité ont sanctionné un trop-plein de femmes, alors qu'elles ont été adoptées pour forcer la féminisation de la vie politique et de la fonction publique. En août dernier, la préfecture de

l'Ain a ainsi infligé une amende de 90 000 € à la communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse. Le crime de son président? Avoir recruté quatre femmes et un seul homme aux postes de direction de la collectivité! La même foudre était tombée deux ans plus tôt sur la mairie de Lille, sanctionnée pour avoir nommé plus de femmes que d'hommes dans sa direction générale.

Debout la France, le parti de Nicolas Dupont-Aignan, a connu une mésaventure similaire en 2012, quand il s'est mis hors la loi en présentant 53 % de femmes et 47 % d'hommes aux élections législatives. Le couperet est

GIROUET

Peut-on avoir gouverné pendant plus d'un an avec un parti antimigrants et eurocritique, puis s'allier avec un parti de centre gauche résolument europhile? En Italie, oui! Voilà résumée la gigantesque pirouette du Mouvement cinq étoiles (M5S) qui, après que la Ligue de Matteo Salvini a rompu l'été dernier la coalition antisystème à laquelle

tombé rapidement: Dupont-Aignan a été privé de 55 000 € de dotation publique pendant les cinq années de la mandature. Même sanction aux législatives de 2017 pour le Parti animaliste: il a présenté 62 % de candidates, un record mal récompensé, puisqu'il se retrouve privé de la bagatelle de 185 000 € d'aides.

Les lois sur la parité fournissent donc un exemple parfait de psychorigidité législative, allant dans certains cas à l'encontre de l'objectif poursuivi. Pas une femme de trop, et tant pis si, en France, 84 % des maires et 62 % des adjoints sont des hommes, tout comme 61 % des députés et 69 % des sénateurs. Il est vrai qu'à l'inverse certains traînent clairement des pieds. Aux dernières législatives, le parti Les Républicains, dont les comptes n'étaient pourtant pas au mieux, a préféré se priver de 9 millions d'euros de financement public plutôt que de présenter autant d'hommes que de femmes. Une autre forme d'absurdité... ■ LOUIS HAUSALTER



PATRICK HADDAD, maire de Sarcelles depuis décembre 2018, a dû changer d'équipe sur décision du tribunal administratif. Motif: pas assez d'hommes!

Romain Chiron / MaxPPP

RÉTINE

E ITALIENNE

il participait, est retombé sur ses pattes en topant avec le Parti démocrate, que l'on croyait perdu dans les limbes de la ringardise. Un grand écart qui trahit une furieuse envie de s'accrocher au pouvoir, quitte à jeter à la poubelle tout ou presque de ce qui a fait le succès du M5S de l'humoriste Beppe Grillo, à savoir un discours tourné contre la

vieille politique, la corruption, l'austérité et la technocratie. A vrai dire, les Italiens ne s'y trompent pas tellement. La popularité de ce gouvernement bancal a vite chuté dans les sondages. Et Salvini, en campagne permanente en attendant l'effondrement de la coalition et de nouvelles élections, prépare sa revanche. ■ L.H.

150 pour discuter ou 4 millions pour décider

C'était l'une des revendications des « gilets jaunes » : développer la démocratie participative. Un an plus tard, cette demande issue des ronds-points a trouvé deux traductions que tout oppose. La différence est d'abord politique. La « Convention citoyenne pour le climat » a été pensée par Emmanuel Macron à l'issue du « grand débat » en avril. A l'inverse, le référendum d'initiative partagée (RIP) contre la privatisation d'Aéroports de Paris (ADP), lancé par un cinquième des parlementaires deux mois plus tard, vient des oppositions de gauche et de droite réunies. Cette différence de statut se traduit numériquement. La première regroupe 150 citoyens tirés au sort, chapeautés par un comité de gouvernance. La seconde doit, elle, réunir

10 % des inscrits sur les listes électorales, soit un peu plus de 4 millions de personnes, pour obtenir qu'un projet de loi faisant obstacle à la privatisation soit examiné par le Parlement ou soumis à référendum. Pour la convention citoyenne, projet ad hoc, les moyens de l'Etat sont là : un secrétariat, une assemblée, celle du Conseil économique, social et environnemental, et un relais médiatique. Le RIP, un processus pourtant légal, est lui un parent pauvre des pouvoirs publics : absence de publicité et invisibilité sur les sites institutionnels. D'un côté, 150 citoyens pour discuter d'éventuelles mesures. De l'autre, 4 millions pour obtenir le retrait concret d'un projet gouvernemental... De quoi siffloter Boris Vian : « *Ya quelque chose qui cloche là-dedans.* » ■ EMMANUEL LÉVY



BELGIQUE : UN AN SANS GOUVERNEMENT, ET ALORS ?

Le Premier ministre belge Charles Michel a démissionné le 18 décembre... 2018. Et depuis ? Rien. Certes, les Belges ont voté en mai de cette année, mais les deux grandes régions linguistiques du pays ne sont pas du tout d'accord entre elles : la Wallonie francophone est à gauche, la Flandre néerlandophone est (très) à droite. Résultat : le roi, Philippe, a beau se plier en quatre pour tenter de trouver la formule magique, aucune coalition ne se dégage depuis des mois. A vrai dire, nos voisins sont

habituels à ces crises institutionnelles à répétition, qui n'empêchent pas un gouvernement par intérim d'expédier les affaires courantes. D'ailleurs, le record de 2010-2011 est encore loin d'être égalé : la Belgique était restée 541 jours sans gouvernement ! Sauf que cette situation creuse un peu plus le fossé entre Wallons et Flamands. Au point que l'idée d'un passage à une confédération, voire d'une sécession, fait clairement son chemin dans les esprits. Ce qui signifierait la fin de la Belgique sous sa forme actuelle... ■ L.H.